



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

[...]

[...]

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 22 novembre 2007, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre la commune de Fourons parce que les mentions (febr, Peter, Burg, Meter, Stichter) se trouvant sur la plaque du nouveau monument inauguré le 6 juillet 2007, sur la place de Fouron-le-Comte sont rédigées uniquement en néerlandais.

Selon le plaignant, il s'agit d'un monument communal puisqu'il se trouve sur l'espace public communal et qu'aucune autorisation n'a été donnée par le Conseil communal à une association, par exemple, de disposer d'un espace public pour construire le monument.

*
* *

Selon les informations que vous avez communiquées à la CPCL, le monument est la propriété de l'association du Carnaval "de Wageerre".

*
* *

Etant donné que le monument est la propriété d'une association privée, et que l'éclairage et la plaque se trouvant sur le monument ont été payés par celle-ci, la CPCL estime que la plainte est recevable mais non-fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

[...]